



Commune de **B E R T R A N G E**

<p>EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BERTRANGE</p>	<p>SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2022</p> <p><i>Date de l'annonce publique : 22.04.2022</i></p> <p><i>Date de la convocation des conseillers : 22.04.2022</i></p>
<p><i>Présents:</i> Mme Monique SMIT-THIJS, bourgmestre, MM. Frank DEMUYSER et Youri DE SMET, échevins MM. Frank COLABIANCHI, Mohamed BEN KHEDHER, Guy WEIRICH, Marc LANG, Mme Marie-France BEMTGEN-JOST, MM. Roger MILLER, Gordon BRAUN, Mme Nadine SCHARES, M. Paul HAMMELMANN, Mme Francine MORO-OLIVEIRA COSTA, conseillers, M. Georges FRANCK, secrétaire</p>	

21.B MODIFICATION DU REGLEMENT DE CIRCULATION : APPROBATION

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 9 octobre 2014 relative à l'approbation du règlement de circulation de la Commune de Bertrange tel qu'il a été modifié par la suite, approuvée par Monsieur le Ministre du Développement durable le 05.11.2014 et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 07.11.2014,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de circulation en vue de réglementer la circulation dans les rues suivantes, à savoir : rue Atert, rue de la Fontaine et rue de Strassen,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques,

Vu le règlement de circulation modifié du 9 octobre 2014,

avec toutes les voix :

1. approuve l'avenant au règlement de circulation modifié du 9 octobre 2014 de la Commune de Bertrange repris en annexe de la présente,
2. transmet la présente à l'approbation de l'autorité supérieure.

(suivent les signatures)

POUR EXPEDITION CONFORME

Bertrange, le 2 mai 2022

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du conseil communal du 29.04.2022 portant approbation d'une modification du règlement de circulation de la Commune de Bertrange, approuvée par le Ministère de la Mobilité le 06.05.2022 et par le Ministère de l'Intérieur le 20.05.2022 n°322/22/CR, a été publiée et affichée à partir de ce jour.

Bertrange, le 1^{er} juin 2022



Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre



Georges FRANCK
Secrétaire

